

IICA/CE/Res.361(XXI-O/01)
25 juillet 2001
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 361

**RAPPORT BIENNAL DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
AGRICILES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa vingt et unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.400(01) « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention du CARDI, le CARDI présente au Conseil interaméricain de l'agriculture (le « Conseil ») un rapport biennal sur les aspects techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que, en vertu de l'article 3.e du Règlement intérieur du Comité exécutif, ce dernier doit faire office de commission préparatoire du Conseil,

DÉCIDE :

1. D'accueillir le document IICA/CE/Doc.400(01) « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De remettre le document IICA/CE/Doc.400(01) « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) » au Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa onzième réunion ordinaire, aux fins d'information.